

Carole Delga : « Modifier la Directive des travailleurs détachés en Europe et garantir l'accès des entreprises régionales aux appels d'offres publics, c'est possible »

« Je soutiens la démarche du Président de la République visant, par la négociation, à redéfinir, notamment via la réécriture de la Directive européenne concernant le détachement des travailleurs, des conditions sociales harmonisées entre les pays de l'Union Européenne. L'Europe, pour être fidèle à ses idéaux, doit en effet promouvoir le mieux-disant social et non favoriser la précarité et la concurrence entre salariés et pays membres » a notamment déclaré Carole Delga, présidente de la Région Occitanie / Pyrénées-Méditerranée.

« C'est également une réponse claire à tous les démagogues et aux populistes qui veulent fermer les frontières et monter les peuples les uns contre les autres, a insisté Carole Delga. Oui, une Europe ouverte, qui progresse socialement et économiquement, au profit de ses citoyens, est non seulement possible mais doit devenir réalité. Il s'agit d'une condition sine qua non pour la croissance et le développement de notre pays.

Cet engagement, j'ai souhaité également le faire vivre au quotidien dans notre territoire. Dès mars dernier, nous avons en effet été l'une des premières régions à mettre en place la Carte d'identification professionnelle BTP. Au-delà, avec le plan Marshall pour les entreprises régionales du bâtiment et des travaux publics, mis en place par la Région en 2016, nous avons œuvré, avec les organisations professionnelles, à la définition d'une nouvelle commande publique régionale plus souple et garantissant à plus d'entreprises régionales la possibilité de répondre aux appels d'offres de la Région.

Ces engagements concrets, au service de l'emploi et du territoire, seront formalisés dès cet automne, dans des contrats de filières que je vais signer avec les organisations professionnelles du bâtiment et des travaux publics ».